

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015888	Date d'inspection Le 04 octobre 2023	
Nom de l'établissement Centre éducatif la Marelle Educational Center		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Aucun enfant présent lors de la visite.

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivant :

- Les dossiers des enfants renferment
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

L'exploitante explique à la mentore de la qualité que les enfants sont à l'école et il n'a aucun préscolaire sur ce permis au moment.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2023

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2023

Date